



Circuler'E et Farm+ lauréats de l'incubateur de Charente-Maritime

vendredi 16 octobre 2015, par [lpe](#)

Initié et financé par le Département, l'Incubateur Départemental est hébergé par l'École d'Ingénieurs EIGSI et fonctionne en partenariat avec l'Université de La Rochelle, le groupe ESC La Rochelle, l'ENILIA à Surgères et l'EIGSI.

Situé en amont de la création d'entreprise, l'Incubateur départemental offre un support technique et financier aux porteurs de projets jusqu'à ce que l'entreprise soit prête à être créée en Charente-Maritime. Depuis son démarrage en 2000, l'Incubateur Départemental a permis l'hébergement de nombreux projets et a participé à la création de 54 entreprises qui se sont installées en Charente-Maritime employant actuellement 136 personnes.

Ce dispositif permet à des porteurs de projets de mûrir leur idée avant d'entreprendre la démarche de création. Peuvent être candidats : les porteurs de projets diplômés au minimum BAC+2 ou équivalent, souhaitant développer une activité dans les secteurs suivants : Production industrielle, service aux entreprises, services innovants aux particuliers. Durée maximale d'incubation : 18 mois.

En mai dernier, la onzième édition du concours "Création d'Entreprise" a gratifié deux projets à hauteur de 10 000 € chacun sous réserve de création effective de leur entreprise en Charente-Maritime. Ce concours constitue un des principaux outils de promotion et de prospection de l'Incubateur Départemental au niveau national.

Les lauréats du 11e concours mis à l'honneur dans le cadre du salon de l'entreprise le 14 octobre 2015 :

- Le projet "CIRCULER'E" porté au sien de l'Incubateur de la Charente-Maritime par Mme Séverine MAZARS vise à revaloriser les déchets textiles des entreprises en objets de communication et ce dans le respect d'une économie circulaire.
- Le projet "FARM+" porté par Mr Nicolas FORGEARD GRIGNON est un outil de innovant d'aide à la prise de décision au service du monde agricole. Dans le respect de l'environnement, il permet d'améliorer la productivité des exploitations.

Avec la loi NOTRe d'août 2015, les Départements ne devraient plus disposer de la compétence générale leur permettant de soutenir des actions à caractère économique. Sylvie Marcilly, conseillère départementale, présidente de la commission développement économique, qui a remis les prix de ce 11e concours se montrait toutefois confiante vis à vis des différents programmes du Département de Charente-Maritime au profit de l'économie locale *"Nous trouverons une parade à ces dispositions qui ne sont pas encore très précises. Il est important que nous puissions continuer à accompagner les initiatives locales et que l'incubateur puisse poursuivre ses missions."*